

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA RÉGIE « SEY Energies Renouvelables »**
Régie rattachée au Syndicat d'Énergie des Yvelines

**OBJET : CENTRALE SOLAIRE SUR TOITURE « ECOLE SAINT HUBERT » DE RAMBOUILLET :
CONDITIONS FINANCIERES DU PROJET**

L'an deux-mille-vingt-trois, le jeudi 23 mars à 9 heures 45, dans les locaux du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) 6 rue des artisans à Jouars-Pontchartrain, se sont réunis les membres du Conseil d'exploitation de la régie SEY Energies renouvelables, créée conformément à la délibération n° 2021-06 du Comité du 11 février 2021 et rattachée au Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Convocation en date du 21 mars 2023.

Étaient présents : Vincent MEZURE, Benoît PETITPREZ, Laurent RICHARD, Dominique TURPIN, Guy YVART soit 5 membres du Conseil d'exploitation présents. Le quorum étant atteint, le Conseil d'exploitation peut valablement délibérer.

Étaient absent excusés : Henri-Pierre LERSTEAU, Serge MIRABELLI, Christophe MOLINSKI.

Était absente : Agnès BUSQUET.

Guy YVART est nommé secrétaire de séance.

Le projet sur l'école Saint Hubert de Rambouillet peut s'envisager car la ville a programmé d'importants travaux de remise en état des toitures de l'école. Le planning d'intervention pour la construction et mise en service de la centrale solaire dépendront donc de l'avancement des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la ville.

Le projet envisagé sur la ville de Rambouillet est estimé de la manière suivante :

Récapitulatif du projet	
Coût estimé de l'investissement « solaire »	264 000 € HT
Coût estimé du raccordement électrique	34 000 € HT
Coût estimé de l'investissement global	298 000 € HT
Subvention de la Région (max 80 % des investissements)	238 400 € HT
Temps de retour sur investissement (avec subvention)	11 ans
Taux de Rentabilité Interne (TRI)	5,01 %



Compte tenu de ce qui précède, il est envisagé une demande d'aide à la Région Ile-de-France sur ce projet. Cette aide pourrait être au maximum de 80%. Dans ces conditions de financement, le solde comptable au terme des 20 ans d'exploitation sera d'environ 25 000 €.

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet de Rambouillet (206 kWc)	
Dépôt de la demande de subvention à la Région	31 mars 2023
Dépôt du permis de construire	Mai 2023
Publication du marché de travaux	Septembre 2023
Attribution de la subvention Région	Juillet 2023
Attribution de marché de travaux	Novembre 2023
Dépôt demande de raccordement	Septembre 2023
Réalisation des travaux	Mai 2024
Mise en service des installations	Septembre 2024

Vu le Code de l'Énergie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération cadre n°2021-44 du Comité du SEY en date du 30 septembre 2021 relative à la réalisation des Manifestations d'Intérêt Spontanées (MIS) pour les projets solaires photovoltaïques retenus par le SPIC SEY EnR ;

Vu la délibération n°2021-45 du Comité du SEY en date du 30 septembre 2021 approuvant le modèle de convention d'occupation temporaire (COT) pour les projets d'installations solaires photovoltaïques développés par le SEY ;

Vu la délibération de principe n°2021-51 du Comité du SEY en date du 30 septembre 2021 autorisant le Président du SEY à lancer les projets solaires photovoltaïques ayant reçu un avis favorable du SPIC SEY EnR ;

Vu la délibération n°2022-01 du Conseil d'Exploitation du SPIC en date du 22 septembre 2022 relative aux conditions juridiques et financières des projets de création d'ombrières solaires par le SPIC SEY EnR ;

Considérant l'étude préalable de faisabilité réalisée par les services du SEY pour ce projet ;

À la vue de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation, **à l'unanimité des membres présents,**

EMET un avis favorable sur le projet solaire photovoltaïque sur la commune de Rambouillet sur les toitures de l'école Saint Hubert pour une puissance installée d'environ 206 kWc et cela dans les nouvelles conditions visées dans la délibération n°2022-01 du SPIC SEY Energie Renouvelable.

AUTORISE le Président du SEY à réaliser ce projet solaire photovoltaïque pour une puissance installée d'environ 206 kWc.

AUTORISE le président du SEY à lancer les procédures nécessaires à l'instruction, à la réalisation, exploitation et maintenance des installations solaires photovoltaïques ainsi retenues et signer l'ensemble des documents qui s'y rapportent, y compris aux dépôts de l'ensemble des demandes de subvention mobilisables.

Pour extrait conforme au registre

Laurent RICHARD

Président de la régie « SEY Energies renouvelables »

Président du Syndicat d'Energie des Yvelines

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental